

BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>



Patrick HERMAN (président)
Algues 12230 Nant

Tél/fax : 05 65 62 23 02
Email : patrick.herman@free.fr

Contact : Gérard VOIDE - 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly
- Tél/fax 01 48 53 31 45 - Email : voide@aliceadsl.fr

Orly, le 26 octobre 2010

Cabinet JOURDAN
Syndic de copropriété
52 avenue du Général Leclercq
75014 PARIS

Objet : l'amiante à la Tour Albert à Paris 13°

Madame, Monsieur,

Vous avez été alertés par Madame , contrôleur du travail, en juin 2009 sur la nécessité de procéder à un diagnostic de recherche d'amiante sur les flocages des 2 niveaux de parkings de la Tour Albert sis 33 rue de Croulebarbe 75013 Paris. Vous étiez alertés également sur la nécessité d'informer les entreprises intervenantes de telle manière qu'elles prennent les mesures de protection des ouvriers et de l'environnement, conformément à la réglementation en vigueur pour les travaux sur l'amiante friable.

Or, des travaux ont lieu actuellement sans que le diagnostic et les précautions aient été pris.

Depuis 2005, nous n'avons cessé de demander le diagnostic sur ces flocages douteux. Comme le précise le DTA (dossier technique amiante) du 31 mars 2005 : « nous préconisons de faire réaliser une expertise avant travaux préalable à toute intervention sur ces flocages ». Nous insistions à l'époque sur la nécessité d'un **sondage étendu et en profondeur**, l'histoire de ces flocages étant controversée, selon le témoignage de copropriétaires.

Nous attirons votre attention sur la mise en danger d'autrui résultant de votre non intervention (Code de procédure pénale, art. 223-1, 222-7 à 222-14 et 222-15. Aussi, nous vous demandons :

1. De stopper tous travaux
2. de procéder au nettoyage des débris sur le sol en protégeant les intervenants conformément à la réglementation
3. de faire procéder au diagnostic

Nous adressons copie de la présente à l'Inspection du Travail et à la Direction de l'Urbanisme chargé du contrôle de la réglementation amiante.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Responsable Prévention : Gérard Voide